

V.G.

Territoire
de
BELFORT

Objet de la délibération

N° 20-67

Approbation du compte
administratif de la Ville
de Belfort 2019 : budget
principal et budget
annexe du CFA

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot - Annexe de l'hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, M. Ian BOUCARD, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Mathilde NASSAR, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

M. François BORON – mandataire : M. Damien MESLOT

(application de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Mme Claude JOLY

ppp

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 1 h 30.

Ordre de passage des rapports : 1 à 6 – Suspension de séance de 2 minutes – 7 à 22 – 62 – 23 à 61 - 63

Mme Latifa GILLIOTTE entre en séance lors de l'examen du rapport n° 2 (délibération n° 20-33).

Mme Samia JABER et M. Bastien FAUDOT entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 20-34)

Date affichage

23 JUL. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

090-219000106-20200721-20-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020



CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2020

DELIBERATION N° 20-67

de M. Sébastien VIVOT

1^{er} Adjoint au maire

Direction des finances

Références : SV/RB/CN/JMG/PC

Mots-clés : Budget

Code matière : 7.1

Objet : Approbation du compte administratif de la Ville de Belfort 2019 : budget principal et budget annexe du CFA

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice. Cette échéance a été exceptionnellement reportée au 31 juillet 2020 dans le cadre de l'urgence sanitaire par l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 (point VII article 4).

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2019 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, des états de variation du patrimoine, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. Sébastien VIVOT, 1^{er} Adjoint au maire,

En dehors de la présence de M. Damien MESLOT, Maire, et après débat,

Par 32 voix pour, 2 contre (Mme Jacqueline GUIOT, M. Christophe GRUDLER), 4 abstentions (M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY),

*(M. Damien MESLOT –mandataire de M. François BORON-, Mme Mathilde NASSAR,
Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE ne prennent pas part au vote)*

DECIDE

d'adopter le compte administratif 2019 de la Ville de Belfort comprenant le budget principal et le budget annexe du CFA.

Ainsi délibéré en l'hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 16 juillet 2020, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,


Jérôme SAINTIGNON



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BELFORT

Au cours de l'année 2019, le périmètre d'action de la Ville de Belfort n'a pas évolué.

La situation financière est impactée par les opérations de liquidation du syndicat de l'Aéroparc (SMAGA), qui se poursuivent. Le compte administratif prend en compte l'impact du versement de la part de l'actif revenant à la Ville de Belfort et de son reversement à Grand Belfort, qui exerce la compétence « Développement économique » (+ 952 K€). Par décisions concordantes de la Ville de Belfort et de Grand Belfort, cette somme est reversée à l'EPCI. En application de cet accord, afin de tenir compte de l'impact de la fin de la convention de partage de fiscalité, suite à la dissolution du Syndicat au 1^{er} janvier 2017, les attributions de compensation dont bénéficie la Ville de Belfort ont été réévaluées à la hausse (+ 365 K€). Toutefois, compte tenu des recours opérés contre l'arrêté préfectoral de dissolution, ces écritures comptables n'ont pas connu de mouvements financiers sur l'exercice 2019.

Les recettes de stationnement ont connu d'importants changements réglementaires. Jusqu'en 2018, elles étaient considérées comme des recettes fiscales (chapitre 73). Depuis la réforme du stationnement, elles sont considérées comme des produits du domaine (chapitre 70). De plus, depuis 2018, les recettes générées par les parkings fermés sont assujetties à la TVA. La régularisation a donné lieu en 2018 et 2019 à l'émission de nouvelles dépenses.

Dans le domaine de l'éducation, l'impact de la décision de l'État de généraliser la scolarisation des enfants à trois ans ne peut être encore évalué. Il en est de même pour le programme « Petits déjeuners ».

Répartition pour 100 € de recettes réelles de fonctionnement



Impôts et taxes **57 €**



dotations **30 €**



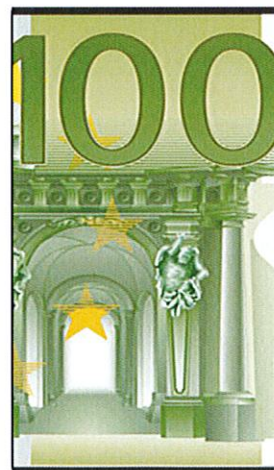
Produits des activités tarifées
(animation, culture, enfance et jeunesse,
loyers, ...)

13

Répartition pour 100 € de dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses de personnel **59 €**



Charges des
activités (01 1, 65 hors
subventions, 67, 68) **30 €**



Subventions associations

6 €



Participations CCAS, CFA

3 €



Intérêts d'emprunts

2 €

En 2019, l'exécution des dépenses et des recettes a permis de dégager un excédent en section de fonctionnement et en section d'investissement d'un montant de 13 930 290,97 € répartis ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement	75 126 045,10 €	}	→	solde d'exécution	8 785 400,67 €
Dépenses de fonctionnement	66 340 644,43 €				
Recettes d'investissement	28 893 757,81 €	}	→	solde d'exécution	5 144 890,30 €
Dépenses d'investissement	23 748 867,51 €				
Solde d'exécution					13 930 290,97 €

Mais, il faut tenir compte des résultats des années antérieures, c'est-à-dire un excédent de 796 435,58 € en section de fonctionnement et un déficit de 9 320 932,95 € en section d'investissement.

Il faut également intégrer les reports d'investissement dont le montant s'élève à 5 583 027,57 € en dépenses et à 1 721 439,47 € en recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (en €)

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2019	62 008 995,59	74 837 809,88	23 343 751,40	24 445 228,08	85 352 746,99	99 283 037,96
Reprise du résultat 2018		796 435,58	9 320 932,95		9 320 932,95	796 435,58
Sous-total					94 673 679,94	100 079 473,54
Mouvements d'ordre	4 331 648,84	288 235,22	405 116,11	4 448 529,73	4 736 764,95	4 736 764,95
Sous-total					99 410 444,89	104 816 238,49
Reports			5 583 027,57	1 721 439,47	5 583 027,57	1 721 439,47
Sous-total					104 993 472,46	106 537 677,96
Résultat disponible après reports						1 544 205,50

Au final, le compte administratif 2019 présente un excédent global de clôture de + 1 544 205,50 €.

Vous aurez à définir l'affectation de cet excédent dans une délibération spécifique.

Synthèse des Dépenses et des Recettes 2019 (en €)

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	Atténuations de charges
	14 710 840	191 586
	Dépenses de personnel	Produits des services
	36 328 587	6 139 668
	Atténuations de produits	Impôts et taxes
	121 573	42 921 408
	Autres charges de gestion courante	Dotations et participations
	8 025 494	22 416 624
	charges financières	Autres pdts de gest. courante
	1 142 561	523 638
Charges exceptionnelles	Produits financiers	
1 415 300	29 234	
Dotations aux provisions	Produits exceptionnels	
264 639	2 197 013	
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre	
4 331 648	288 235	
	Reprise provision	
	418 639	
	Résultat 2018	
	796 436	
	66 340 642 €	75 922 481 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement	Affectation résultat 2018
	15 373 499	10 169 388
	Autres dépenses	Subventions et dotations
	74 823	4 274 540
	Rbt capital de la dette	Emprunts
	7 895 429	10 000 000
	Op. d'ordre	Dépôts et cautionnement
405 116	1 300	
Déficit d'invest. 2018	Opérations d'ordre	
9 320 933	4 448 530	
	33 069 800 €	28 893 758 €

Détail des opérations d'ordre

Dépenses

Recettes

Dotations aux amortissements 2 884 295,02 € Dépenses de fonctionnement	→	Amortissements 2 884 295,02 € Recettes d'investissement
---	---	--

Les dotations aux amortissements constatent la dépréciation des biens mobiliers. C'est une charge de fonctionnement qui produit une recette d'investissement.

Reprise sur subventions 165 876,00 € Dépenses d'investissement	→	Reprise sur subventions 165 876,00 € Recettes de fonctionnement
---	---	--

Opération de reprise des subventions concernant les biens amortissables.

Opérations sur cessions 1 447 353,82 € Dépenses de fonctionnement	↔	Opérations sur cessions 59 606,42 € Recettes de fonctionnement
Opérations sur cessions 59 606,42 € Dépenses d'investissement		Opérations sur cessions 1 447 353,82 € Recettes d'investissements

Opérations comptables enregistrant la sortie des biens de l'actif et les + ou - values

Travaux en régie 62 752,80 € Dépenses d'investissement	↔	Travaux en régie 62 752,80 € Recettes de fonctionnement
---	---	--

Les travaux en régie constatent les dépenses d'investissement réalisées directement par les agents de la Ville de Belfort.

Opérations patrimoniale 116 880,89 € Dépenses d'investissement	↔	Opérations patrimoniale 116 880,89 € Recettes d'investissement
---	---	---

Opérations sous mandat ou pour le compte de tiers au sein de la section d'investissement

Total fonctionnement	4 331 648,84 €	288 235,22 €
Total investissement	405 116,11 €	4 448 529,73 €
Total Opérations d'ordre	4 736 764,95 €	4 736 764,95 €

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

B.1 Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **62 008 995,59 €**. Elles progressent de **+ 666 968,10 €** par rapport à l'année 2018, soit **+ 1,09%**.

	CA 2018	CA 2019	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	14 350 007,22 €	14 710 840,00 €	360 832,78 €	2,51%
012 Charges de personnel	36 640 062,29 €	36 328 587,25 €	-311 475,04 €	-0,85%
014 Atténuation de produits	110 516,38 €	121 573,33 €	11 056,95 €	10,00%
65 Autres charges de gestion courante	8 140 191,33 €	8 025 494,36 €	-114 696,97 €	-1,41%
dépenses de gestion courante	59 240 777,22 €	59 186 494,94 €	-54 282,28 €	-0,09%
66 Charges financières	1 243 954,40 €	1 142 561,48 €	-101 392,92 €	-8,15%
67 Charges exceptionnelles	278 295,87 €	1 415 300,17 €	1 137 004,30 €	408,56%
68 Provisions	579 000,00 €	264 639,00 €	-314 361,00 €	-54,29%
dépenses réelles de fonctionnement	61 342 027,49 €	62 008 995,59 €	666 968,10 €	1,09%
023 Virement à la section d'invt	-	-	-	-
042 opérations d'ordres	3 284 331,29 €	4 331 648,84 €	1 047 317,55 €	31,89%
dépenses de fonctionnement	64 626 358,78 €	66 340 644,43 €	1 714 285,65 €	2,65%

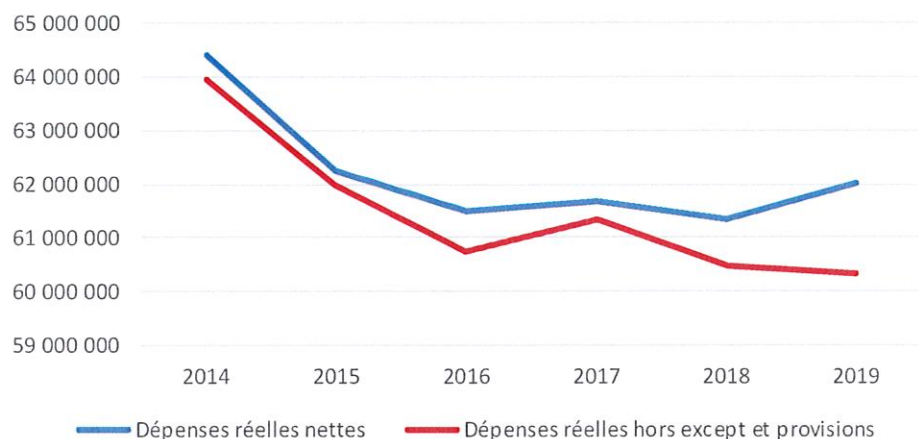
Cette évolution est principalement due à l'évolution des charges exceptionnelles qui progressent d'1,1 M€ d'un exercice à l'autre (notamment la dissolution SMAGA évoquée précédemment et neutralisée par une recette équivalente).

Elle est atténuée par une moindre constitution de provision : ce poste peut varier fortement d'un exercice à l'autre en fonction des risques constatés.

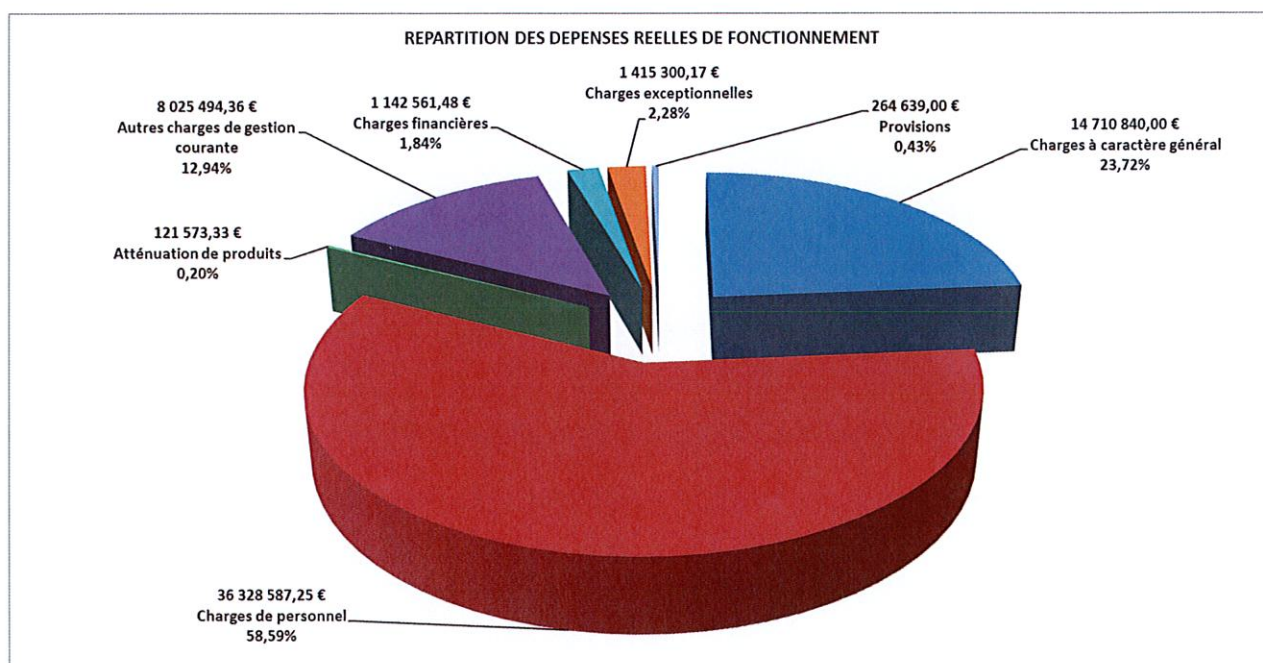
Les charges de gestion courante et les charges financières diminuent globalement de – 155 K€, signe d'une bonne maîtrise des charges, en particulier au niveau des charges personnel (- 311 K€) qui compensent la progression des charges à caractère général.

Globalement, ces dépenses ont été largement maîtrisées sur la période 2014-2019. En prenant en compte la neutralisation de 3 M€ de contraction des flux entre la Ville de Belfort et Grand Belfort opérée en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de moins de 500 K€ en cinq ans, soit + 0,8 % entre 2014 et 2019.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en M€)



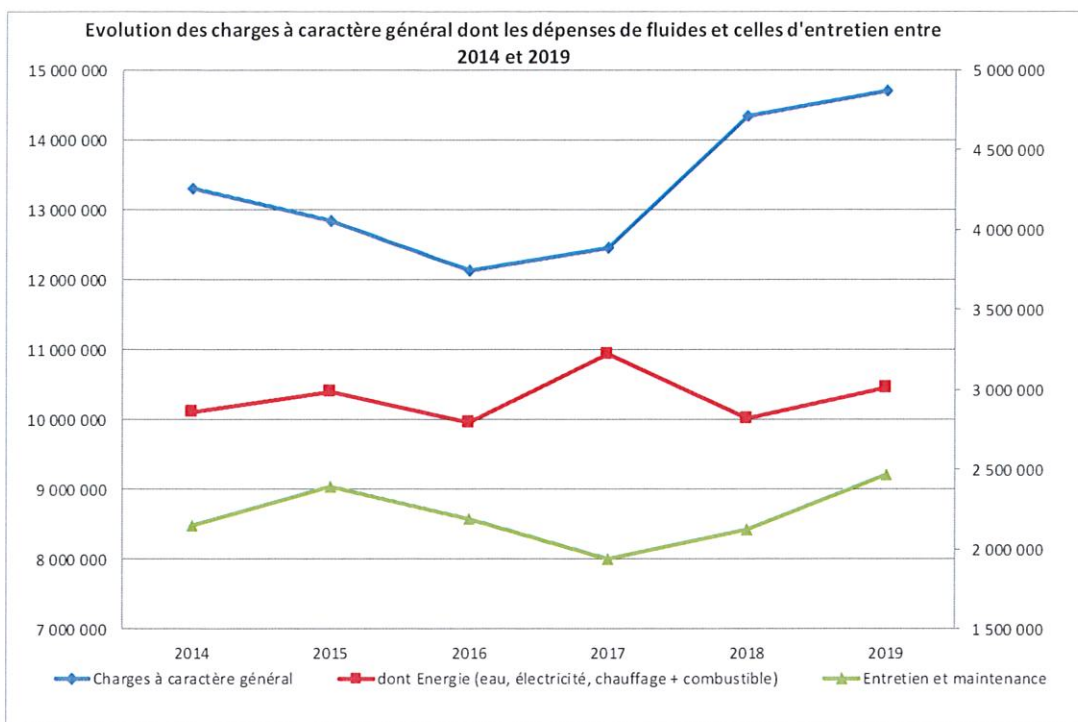
Les principales évolutions sont analysées au sein de chaque chapitre.



B.2 Les charges à caractère général (chapitre 011)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (en €)	13 306 207,31	12 841 172,22	12 135 147,12	12 453 841,01	14 350 007,22	14 710 840,00
Evolution en montant (en €)	-	-465 035,09	-706 025,10	318 693,89	1 896 166,21	360 832,78
Evolution en %	-	-3,49%	-5,50%	2,63%	15,23%	2,51%

Les charges à caractère général s'élèvent en 2019 à **14 710 840 €**. Elles progressent de **+ 360 832,78€** soit **+ 2,51%**. Le pic observable en 2018 correspond à l'intégration du budget annexe de la cuisine centrale dans le budget principal (+ 1,47 M€).



Les dépenses de fluides et d'entretien constituent un tiers des charges à caractère général. Ces deux postes budgétaires ont enregistré des évolutions limitées entre 2014 et 2019. La hausse de + 151 K€ observée sur les dépenses de fluides s'explique par la régularisation de factures antérieures.

L'évolution des charges générales entre 2018 et 2019 s'explique par :

A la hausse :

- Le paiement au titre d'un rappel sur les années 2017 et 2018 pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (+ 280 K€).
- L'accueil de l'étape du Tour de France à Belfort (+ 184 K€),
- La location de deux bungalows dans le cadre du programme de restructuration du groupe scolaire Rücklin (+ 103 K€).
- Des locations de salle dans le cadre de la délégation de service public de l'ATRIA (+ 26 K€)
- Reversement à la SEMVIH des recettes excédentaires du parking de l'Espérance (+ 23 K€)

A la baisse :

- Achats de repas par le CCAS pris directement auprès du GCS (- 214 K €). Cette baisse s'accompagne d'une diminution en parallèle des recettes.
- Le paiement de la TVA sur les parkings fermés : - 211 K€ suite à des régularisations effectuées en 2018 pour des exercices antérieurs.

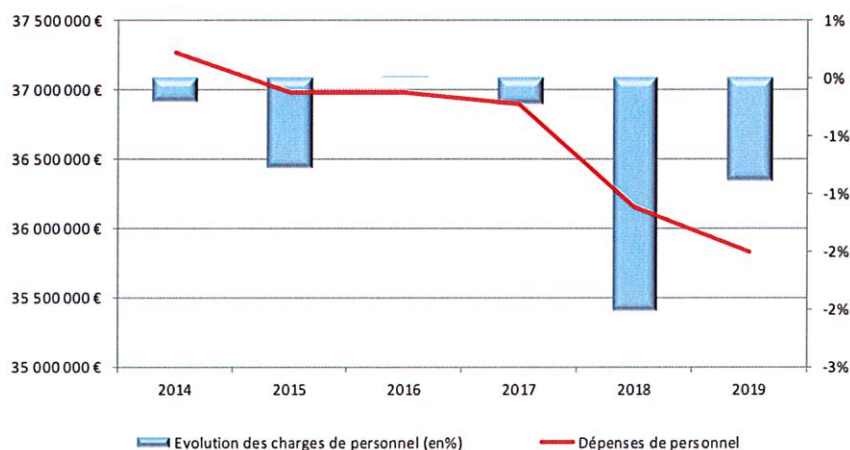
B.3 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à **36 328 587,25 €**. Elles diminuent de **-311 475,04 €**, soit **-0,85%**. Elles représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel incluent, depuis 2018, le versement de la participation au COS, qui était jusque-là comptabilisé comme une subvention au chapitre 65 (494 K€ pour 2019).

La maîtrise de la masse salariale est nécessaire dans le contexte actuel et prolongé de baisse des recettes.

Evolution des dépenses de personnel hors transfert du COS (en €)



Chapitre	Libellé chapitre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
012	CHARGES DE PERSONNEL	37 274 703,92	36 982 947,54	36 983 873,72	36 898 411,36	36 640 062,29	36 328 587,25
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	327 834,63	572 235,14	404 988,06	194 614,80	95 643,05	191 585,79
TOTAL		36 946 869,29	36 410 712,40	36 578 885,66	36 703 796,56	36 544 419,24	36 137 001,46
Evolution en €		-	-536 156,89	168 173,26	124 910,90	-159 377,32	-407 417,78
Evolution en %		-	-1,45%	0,46%	0,34%	-0,43%	-1,11%

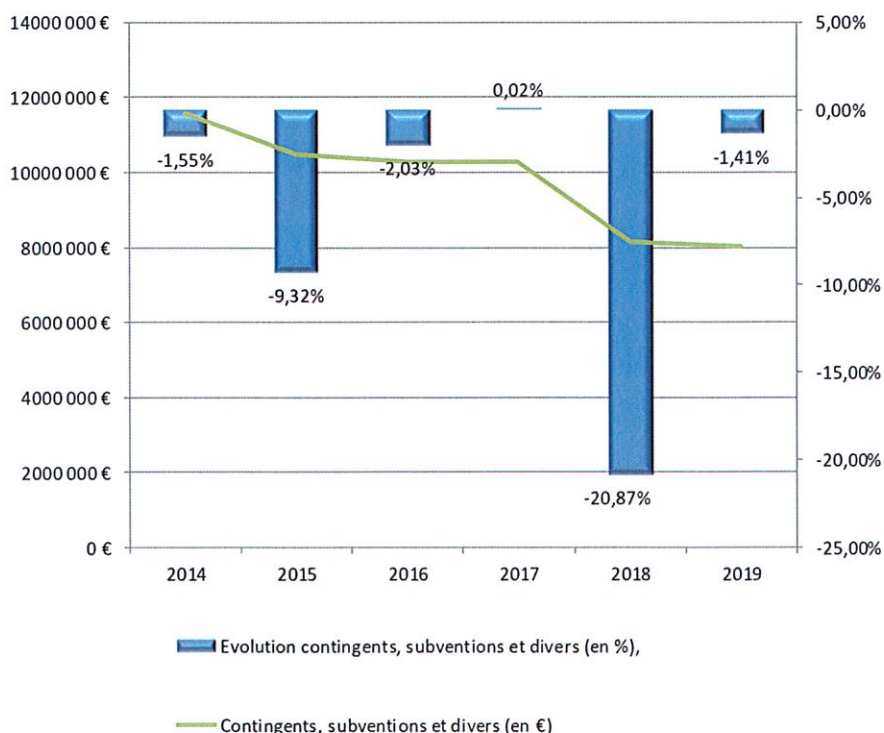
Les dépenses de personnel nettes tiennent compte du remboursement des indemnités journalières par la CPAM (+39 K€), des remboursements d'organismes sociaux (+ 54 K€) et des remboursements de charges constatés dans le cadre de mise à disposition de personnel (+ 97 K€).

B.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux contingents et participations, aux subventions aux associations et aux indemnités des élus

Leur montant s'élève **8 025 494,36 €**, en baisse de **- 114 696,97 €**, soit **- 1,41 %**.

Evolution des contingents et subventions 2014 - 2019



La Ville de Belfort a poursuivi en 2019 sa politique de soutien aux associations en augmentant les subventions versées. Cet effort supplémentaire est de + 210 K€ par rapport à 2018, soit + 5,80%.

La baisse observée entre 2017 et 2018 correspond à des transferts de compétence au profit de Grand Belfort. Parmi les subventions versées, on note :

- Cinéma d'Aujourd'hui (+ 158 K€)
- Organisation du concours international de composition pour orchestre d'harmonie (+ 30 K€).

Ces données ne prennent pas en compte la valorisation des moyens humains et techniques fournis par la Ville de Belfort aux associations pour leur fonctionnement et l'organisation de leurs événements.

La diminution des dépenses constatées au chapitre 65 s'explique par la baisse des participations aux organismes de regroupement et des dépenses obligatoires :

- Participation de la Ville au fonctionnement du CFA suite à de moindres besoins (- 241 K€)
- SMGPAP pour l'entretien des véhicules (- 85 K€)
- CCAS : le reversement du tiers du produit des concessions de cimetière diminue de 44 K€. Mais, l'année 2018 a vu le reversement des sommes au titre des années 2017 et 2018.

B.5 Les charges financières (chapitre 66)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges financières	1 880 620,31 €	1 553 784,37 €	1 299 428,49 €	1 539 961,96 €	1 243 954,40 €	1 142 561,48 €
Variation en %	29,44%	-17,38%	-16,37%	18,51%	-19,22%	-8,15%
Variation en €	427 703,93 €	-326 835,94 €	-254 355,88 €	240 533,47 €	-296 007,56 €	-101 392,92 €

Le montant des intérêts de la dette diminue de **-101 392,92 €** par rapport à 2018. La Ville de Belfort bénéficie d'emprunts souscrits à des taux d'intérêt bas.

B.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles augmentent de **+ 1 137 004,30 €**, soit **+ 408,56 %**

Le chapitre « dépenses exceptionnelles » est en forte augmentation en raison de la hausse des charges exceptionnelles correspondant à la constatation du reversement à Grand Belfort de la part des actifs du SMAGA lui revenant dans le cadre des opérations de dissolution du syndicat (+ 952 K€) ; Une recette du même montant a été constatée.

Les autres dépenses sont constituées par :

- La participation au déficit versée aux fermiers dans le cadre de délégations de services publics (ATRIA pour 200 K€ et train touristique pour 56 K€)
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs (37 K€)

Dépenses exceptionnelles	2016	2017	2018	2019	Ecart 2019-2018	Ecart en % 2019-2018
Participation déficit affermage	243 114,00 €	249 184,00 €	253 557,60 €	256 299,67 €	2 742,07 €	1,08%
Titres annulés	255 733,12 €	81 585,93 €	21 891,57 €	37 340,39 €	15 448,82 €	70,57%
Divers	0,00 €	0,00 €	1 174,06 €	190,46 €	-983,60 €	-83,78%
déficit budgets annexes	253 200,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
charges exceptionnelles	970,01 €	8 711,95 €	1 672,64 €	1 121 469,65 €	1 119 797,01 €	66947,88%
TOTAL	753 017,60 €	339 481,88 €	278 295,87 €	1 415 300,17 €	1 137 004,30 €	408,56%

B.7 Les provisions

Depuis la délibération 18-132 du 27 septembre 2018, la Ville de Belfort applique le régime des provisions semi-budgétaires.

La Ville de Belfort a constitué deux provisions :

- Une provision pour risques juridiques d'un montant de 300 K€.
- Une provision pour créance douteuse d'un montant de 125 K€ sur les impayés en compte chez le trésorier.

C. Les recettes de fonctionnement

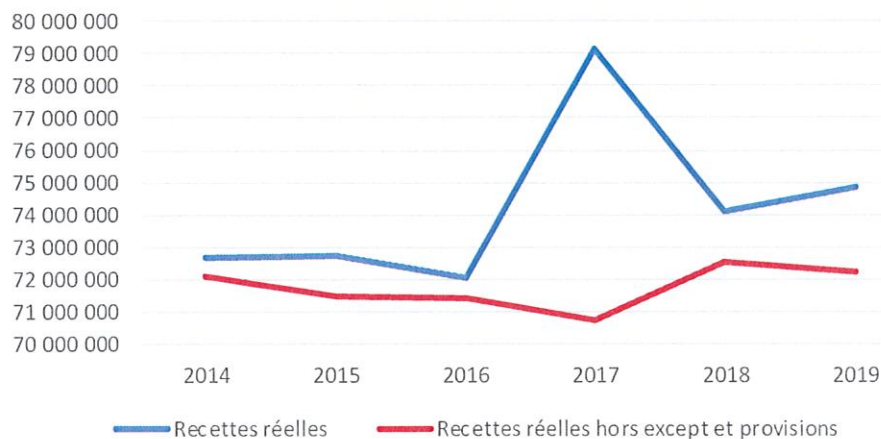
C.1 Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **74 837 809,88€** et augmentent de **+ 711 631,19 €** par rapport à l'année 2018, soit **+0,96 %**.

	CA 2018	CA 2019	évolution	
			en valeur	en %
013 Atténuations de charges	95 643,05 €	191 585,79 €	95 942,74 €	100,31%
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	5 032 813,72 €	6 139 668,26 €	1 106 854,54 €	21,99%
73 Impôts et taxes	44 124 486,14 €	42 921 408,45 €	-1 203 077,69 €	-2,73%
74 Dotations, subventions et participations	22 713 065,88 €	22 416 623,51 €	-296 442,37 €	-1,31%
75 Autres produits de gestion courante	577 613,12 €	523 637,76 €	-53 975,36 €	-9,34%
recettes de gestion courante	72 543 621,91 €	72 192 923,77 €	-350 698,14 €	-0,48%
76 Produits financiers	12 393,10 €	29 233,72 €	16 840,62 €	135,89%
77 Produits exceptionnels	1 570 163,68 €	2 197 013,39 €	626 849,71 €	39,92%
78 Reprise sur provision	0,00 €	418 639,00 €	418 639,00 €	-
recettes réelles de fonctionnement	74 126 178,69 €	74 837 809,88 €	711 631,19 €	0,96%
042 opérations d'ordres	365 357,59 €	288 235,22 €	-77 122,37 €	-21,11%
recettes de fonctionnement	74 491 536,28 €	75 126 045,10 €	634 508,82 €	0,85%

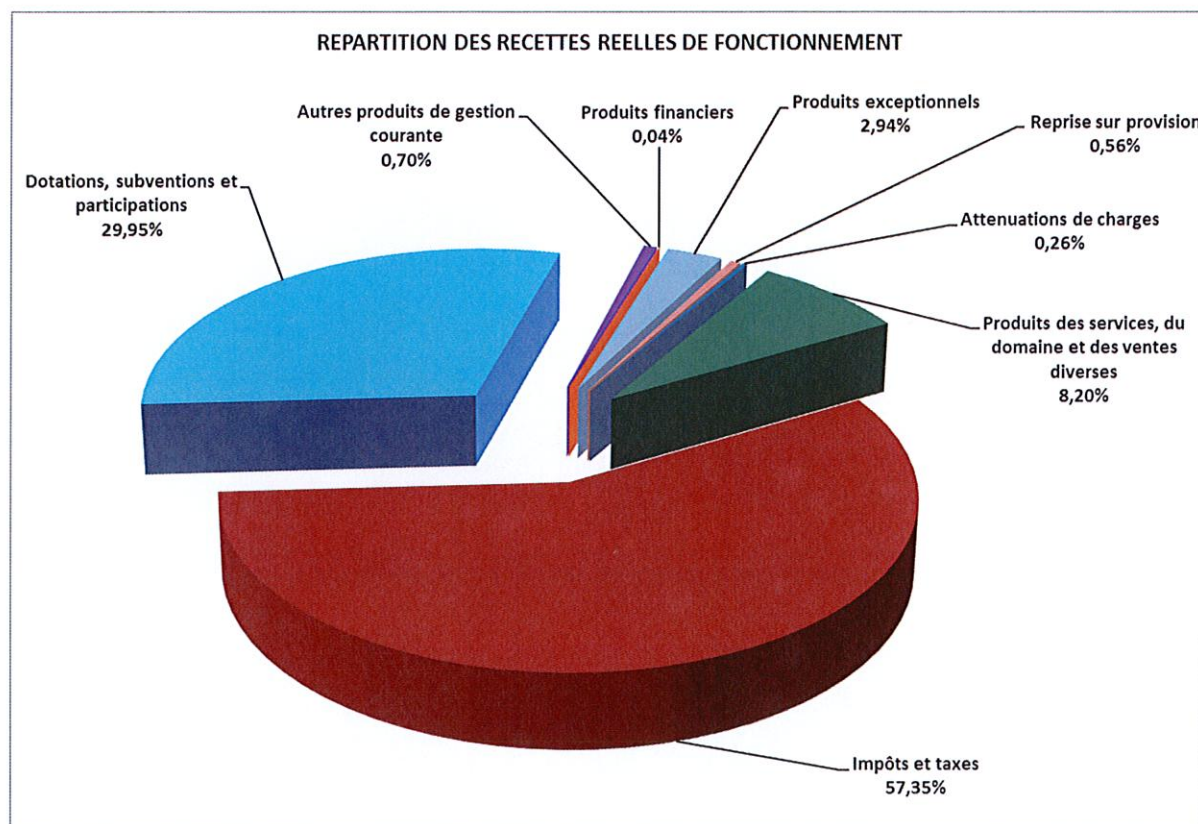
Toutefois, les recettes exceptionnelles et les reprises sur provision jouent un rôle déterminant dans le niveau des recettes réelles de fonctionnement. Sans elles, les recettes de gestion courantes ont une tendance constante à diminuer. La progression observée en 2018 correspond aux recettes de l'ancienne Cuisine Centrale (+ 1,1 M€). Sans cela, la tendance baissière se serait poursuivie et la perte de recette estimée serait d'1 M€ entre 2014 et 2019.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2014 -2019



Les fortes variations observées aux chapitres 70 et 73 s'expliquent par le changement des imputations des recettes de stationnement, évoqué en introduction du présent rapport.

La diminution des recettes de gestion courante correspond à la poursuite de la baisse des dotations, principalement celles versées par l'État (- 296 K€) et à celle des produits de gestion courante (- 54 K€).



C.1.1 Les impôts et les taxes (chapitre 73) :

Les recettes fiscales représentent 57% des recettes de fonctionnement de la Ville de Belfort. Elles s'élèvent à **42 921 408,45 €** et diminuent de **- 1 203 077,69 €**, principalement en raison de la modification d'imputation des recettes de stationnement (voir introduction).

Evolution des recettes de fiscalité directe locale 2014 - 2019

Taxes perçues	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
Taxes foncières et d'habitation	21 691 727 €	22 098 391 €	22 108 231 €	22 022 876 €	22 565 532 €	22 982 428 €	416 896 €	1,85%
Produits TH	9 749 765 €	10 036 170 €	9 775 829 €	9 621 163 €	9 766 602 €	10 063 807 €	297 205 €	3,09%
Produits THLV	249 563 €	223 018 €	262 392 €	269 135 €	341 956 €	303 234 €	-38 722 €	-14,39%
dégrèvement THLV	63 745 €	47 896 €	82 002 €	177 419 €	86 714 €	94 820 €	8 106 €	4,57%
produits net THLV	185 818 €	175 122 €	180 390 €	91 716 €	255 242 €	208 414 €	-46 828 €	-51,06%
Produits FNB	11 317 133 €	11 566 050 €	11 811 462 €	11 947 689 €	12 236 885 €	12 468 013 €	231 128 €	1,93%
Produits FNB	113 488 €	107 693 €	93 585 €	121 449 €	113 725 €	117 064 €	3 339 €	2,75%
Rôles supplémentaires/complémentaires	261 778 €	165 460 €	164 963 €	63 440 €	106 364 €	104 653 €	-1 711 €	-2,70%

*Le montant des dégrèvement THLV est donné à titre d'information. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 014.

Evolution des bases nettes de fiscalité directe locale 2014 – 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019 /2018	Evolution 2019 /2014
Taxe Habitation	58 033 689	59 739 111	58 190 414	57 268 832	58 134 533	59 851 112	2,95%	3,13%
Taxe sur le Foncier Bâti	59 563 823	60 873 947	62 165 590	62 789 067	64 424 931	65 637 763	1,88%	10,20%
Taxe sur le Foncier non Bâti	137 019	130 017	112 984	146 625	137 299	141 331	2,94%	3,15%

La fiscalité directe locale

Les recettes de fiscalité directe locale comprennent les sommes perçues au titre de la taxe d'habitation, de la taxe d'habitation sur les locaux vacants, de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux sont votés par le conseil municipal et les classements des biens examinés par la commission communale des impôts directs.

Les recettes fiscales directes progressent de 416 K€ presque équitablement réparties entre la taxe d'habitation (+ 297 K€) et la taxe sur le foncier bâti (+ 231 K€).

Les taux d'imposition dont les montants sont indiqués ci-dessous sont restés sans changement durant le mandat. La Ville de Belfort a pu poursuivre sur 2019 sa politique de maintien de taux d'imposition depuis le début du mandat, préférant la recherche d'économies en interne au lieu de l'utilisation du levier fiscal.

	2019
Taxe Habitation	16,80%
Taxe Habitation sur Logements Vacants	16,80%
Taxe sur le Foncier Bâti	19,00%
Taxe sur le Foncier non Bâti	82,83%

La progression des recettes fiscales repose donc sur le dynamisme des bases d'imposition. Le principal facteur de progression demeure la revalorisation nominale basée sur l'inflation fixé lors du vote de la loi de finances. En 2019, elle a été particulièrement importante avec un taux de 2,2%. Les gains générés par la variation physique des bases (constructions nouvelles, destructions...) sont globalement limités tout particulièrement en ce qui concerne la taxe d'Habitation.

La fiscalité reversée : **+ 241 667 €**

En 2014, une convention de redistribution de la fiscalité a été signée entre les communes adhérentes au SMAGA. La contribution économique territoriale perçue sur la zone économique était partagée entre les membres. Suite à la dissolution du syndicat, Grand Belfort a décidé de maintenir ce reversement pour ses communes membres par le biais du mécanisme des attributions de compensation. La Ville de Belfort bénéficierait donc d'une recette supplémentaire de 365 K€.

Le FPIC est une dotation versée par l'Etat au niveau du bloc communal (Grand Belfort et ses communes membres). La communauté d'agglomération en fixe les règles de répartition. Le montant dont bénéficie la Ville de Belfort est en diminution car le montant global attribué au niveau de l'EPCI est lui-même en baisse programmée. La pérennité de ce dispositif a été prolongée jusqu'en 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 2019-2018	Ecart en % 2019-2018
Attribution de compensation	16 414 209,00 €	16 414 209,00 €	16 200 283,00 €	16 200 283,00 €	16 200 283,00 €	16 565 907,00 €	365 624,00 €	2,26%
Dotation de Solidarité Communautaire	268 215,00 €	268 215,00 €	268 215,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Reversement Aéroport Fontaine	391 701,20 €	402 199,74 €	372 453,81 €	431 764,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
FPIC	0,00 €	0,00 €	674 382,00 €	522 255,00 €	428 117,00 €	304 160,00 €	-123 957,00 €	-28,95%
TOTAL	17 074 125,20 €	17 084 623,74 €	17 515 333,81 €	17 154 302,54 €	16 628 400,00 €	16 870 067,00 €	241 667,00 €	1,45%

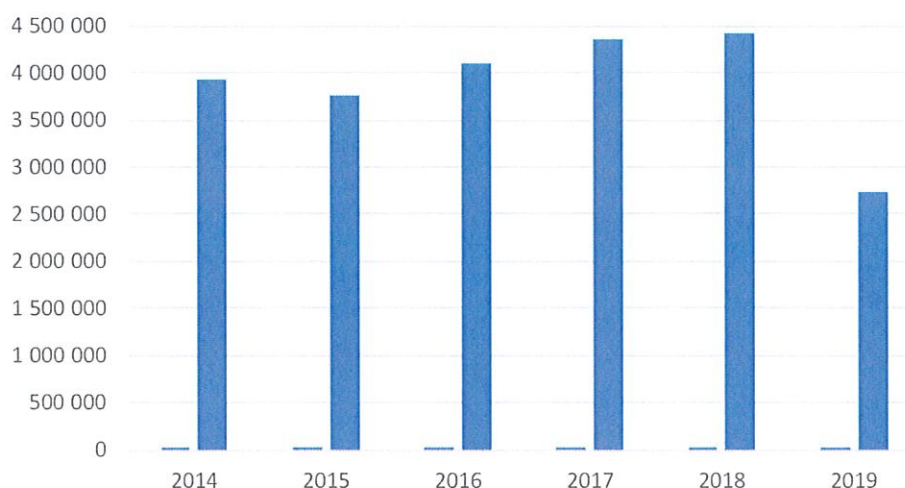
Les impôts indirects et les autres taxes : - 70 364,22 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 2019-2018	Evolution 2019-2018	pois
Droits de stationnement	1 540 149,98 €	1 578 685,36 €	1 623 487,20 €	1 706 584,36 €	1 741 955,65 €	0,00 €	-1 741 955,65 €	-100,00%	39,45%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	759 397,21 €	868 290,92 €	967 095,15 €	1 073 831,34 €	1 118 261,09 €	1 178 248,54 €	59 987,45 €	5,36%	25,33%
Taxe sur l'électricité	639 409,39 €	629 148,57 €	692 442,64 €	717 022,83 €	723 992,86 €	708 358,49 €	-15 634,37 €	-2,16%	16,40%
Droits de place	559 462,32 €	573 720,89 €	608 917,10 €	594 602,90 €	568 076,41 €	523 822,91 €	-44 253,50 €	-7,79%	12,87%
Taxe sur les emplacements publicitaires	323 180,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00%
Taxe de séjour	98 353,00 €	101 662,58 €	215 898,79 €	255 013,44 €	262 758,13 €	312 082,51 €	49 324,38 €	18,77%	5,95%
TOTAL impôts indirects	3 919 952,03 €	3 751 508,32 €	4 107 840,88 €	4 347 054,87 €	4 415 044,14 €	2 722 512,45 €	-1 692 531,69 €	-38,34%	100,00%

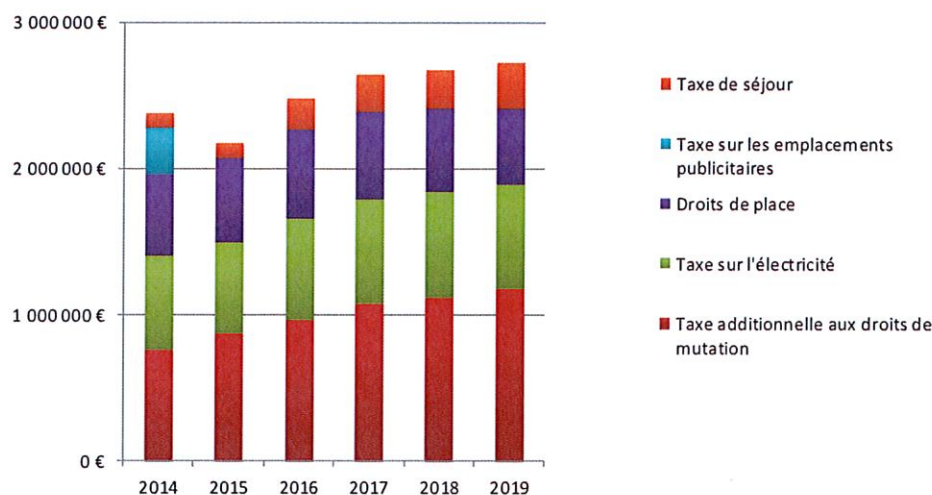
Les taxes et impôts indirects connaissent une baisse importante en 2019, en raison du changement de nature des droits de stationnement.

Si l'on excepte ce changement réglementaire, les impôts indirects voient leur montant progresser depuis 2015, portée par le dynamisme de la taxe additionnelle aux droits de mutation et à un degré moindre de la taxe de séjour et la taxe sur l'électricité. Les droits de place ont une tendance à diminuer.

Evolution des recettes des impôts indirects 2014 - 2019



Evolution des impôts indirects (hors droits de stationnement) 2014- 2019



C.1.2 Les dotations et les participations (chapitre 74) :

Les dotations et subventions perçues par la Ville de Belfort se sont élevées à **22 416 623,51 €**. Il s'agit de la seconde source de recettes la plus importante.

Les dotations et les participations versées par l'État (chapitre 74) diminuent par rapport à 2018. La baisse est de **- 632 190,40 €** soit **- 3,25%**.

Articles	Libellés articles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
7411	Dotation forfaitaire	11 606 597,00	10 116 940,00	8 587 024,00	7 769 500,00	7 650 231,00	7 481 099,00	-169 132,00	-2,21%
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 982 515,00	5 925 719,00	6 832 468,00	7 416 013,00	7 759 256,00	8 042 474,00	283 218,00	3,65%
74127	Dotation Nationale de Péréquation	511 987,00	614 385,00	737 262,00	448 900,00	404 010,00	385 968,00	-18 042,00	-4,47%
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	13 010,17	13 922,20	912,03	7,01%
745	Dotation spéciale au titre d'instituteurs	0,00	8 424,00	2 808,00	2 808,00	2 808,00	0,00	-2 808,00	-100,00%
746	Dotation générale de décentralisation	81 426,00	81 426,00	81 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
7461	Dotation Générale de Décentralisation	0,00	0,00	0,00	82 126,00	97 436,83	81 426,00	-16 010,83	-16,43%
74718	Autres Participations Etat	624 656,76	491 037,46	532 455,70	496 948,48	337 212,79	134 720,05	-202 492,74	-60,05%
7472	Subventions et participations régions	35 630,00	16 000,00	23 160,00	37 397,50	8 393,50	59 013,00	50 619,50	603,08%
7473	Subventions et participations départements	52 953,00	85 044,00	67 666,00	70 400,00	49 836,00	73 534,00	23 698,00	47,55%
74748	Autres communes	43 705,80	50 625,13	51 526,26	29 098,03	48 056,56	59 824,26	11 767,70	24,49%
74751	GFP de rattachement - Grand Belfort	25 690,00	36 100,00	24 101,20	23 000,00	17 800,00	41 434,81	23 634,81	132,78%
7478	Subventions et participations autres organismes	3 158 191,45	2 938 528,97	3 162 367,96	3 214 088,30	3 014 040,35	3 252 746,37	238 706,02	7,92%
7482	Compens. Perte de taxe addit. Droits mut	1 863,00	0,00	2 435,00	2 796,00	3 468,00	4 273,00	805,00	23,21%
748313	DOTATION DE COMPENSATION REF TP	140 475,00	140 475,00	140 475,00	140 475,00	140 475,00	97 702,00	-42 773,00	-30,45%
748314	Dotation unique compst* spécifiques T.P	552 683,00	365 142,00	309 668,00	96 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
74832	Attributions Fonds départ. taxe profess.	439 008,80	436 861,51	414 839,31	466 903,59	365 776,60	342 188,64	-23 587,96	-6,45%
74834	Etat - Compens. Exon. Des taxes foncières	208 508,00	138 789,00	210 872,00	186 770,00	182 749,00	174 722,00	-8 027,00	-4,39%
74835	Etat - Compens. Exon. Des taxes d'habita.	1 057 137,00	1 183 675,00	989 816,00	1 343 201,00	1 395 183,00	1 446 335,00	51 152,00	3,67%
748372	Dotation de développement urbain	0,00	383 485,00	205 508,88	663 250,78	1 215 063,08	692 331,56	-522 731,52	-43,02%
7485	Dotation pour titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 290,00	29 290,00	0,00%
7488	Autres attributions et participations	110,00	110,00	960,00	110,00	8 260,00	3 619,62	-4 640,38	-56,18%

TOTAL	23 523 136,81	23 012 767,07	22 376 839,31	22 490 162,68	22 713 065,88	22 416 623,51
Evolution (%)	0,79%	-2,17%	-2,76%	0,51%	0,99%	-1,31%
Evolution (€)	183 539,12 €	- 510 369,74 €	- 635 927,76 €	113 323,37 €	222 903,20 €	- 296 442,37 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation versée par l'État aux collectivités locales. Son montant a chuté à 7,4 M€ en 2019. A compter de 2014, le gouvernement a mis en place une contribution exceptionnelle au titre du redressement des finances publiques.

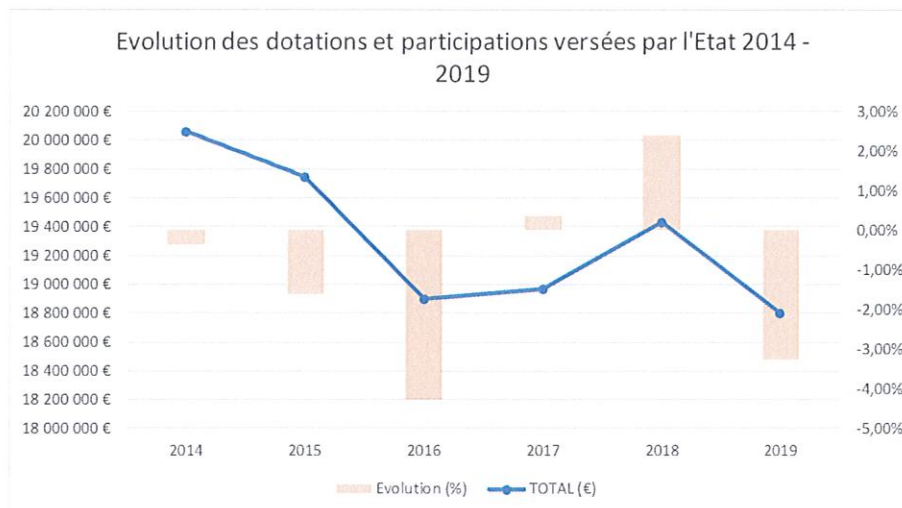
La Ville de Belfort est fortement pénalisée dans le calcul de la dotation forfaitaire :

- Actualisation suite à la diminution de la population : - 155 K€ (à partir de 2015)
- Ecrêtement pour financer la péréquation au sein de la DGF : - 600 K€ (à partir de 2015)

- Contribution au redressement des finances publiques figée et pérennisée à partir de 2018 : - 3,9 M€ (en cumulé, cette contribution accuse une perte de recettes de 9,6 M€).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. La progression de la DSU traduit un essor de l'effort de péréquation vers les communes considérées comme les plus défavorisées, financé par le mécanisme d'écrêtement appliqué à la dotation forfaitaire. En 2019, la progression est de + 283 K€. Elle est complétée par la dotation politique de la ville dont le montant encaissé varie d'un exercice sur l'autre : il s'agit d'une subvention de projet dont les fonds sont débloqués en fonction de l'avancement pluriannuel des projets soutenus par l'État. La baisse pour le compte 74718 provient de la fin du financement des nouveaux rythmes scolaires.

Depuis 2016, la dotation nationale de péréquation est constamment en baisse. La dotation de la Ville de Belfort correspond à une garantie fixée à 90% du montant perçu l'année précédente. L'année 2019 ne fait pas exception (386 K€).



Les dotations et subventions versées par d'autres organismes

Articles	Libellés articles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
7472	Subventions et participations Région	35 630,00	16 000,00	23 160,00	37 397,50	8 393,50	59 013,00	50 619,50	603,08%
7473	Subventions et participations départementales	52 953,00	85 044,00	67 666,00	70 400,00	49 836,00	73 534,00	23 698,00	47,55%
74748	Autres communes	43 705,80	50 625,13	51 526,26	29 098,03	48 056,56	59 824,26	11 767,70	24,49%
74751	GFP DE RATTACHEMENT - Grand Belfort	25 690,00	36 100,00	24 101,20	23 000,00	17 800,00	41 434,81	23 634,81	132,78%
7478	Autres organismes - Dont CAF	3 158 191,45	2 938 528,97	3 162 367,96	3 214 088,30	3 014 040,35	3 252 746,37	238 706,02	7,92%
7488	Autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 260,00	3 418,00	-4 842,00	-58,62%
TOTAL		3 316 170,25	3 126 298,10	3 328 821,42	3 373 983,83	3 138 126,41	3 486 552,44	348 426,03	
Evolution (%)		8,27%	-5,73%	6,48%	1,36%	-6,99%	11,10%		
Evolution (€)		253 174,98 €	- 189 872,15 €	202 523,32 €	45 162,41 €	- 235 857,42 €	348 426,03 €		

La CAF est le principal financeur après l'État en section de fonctionnement. La progression observée en 2019 s'explique par l'entrée en fonction de la crèche Belfort Nord. Le montant perçu a peu évolué depuis 2014.

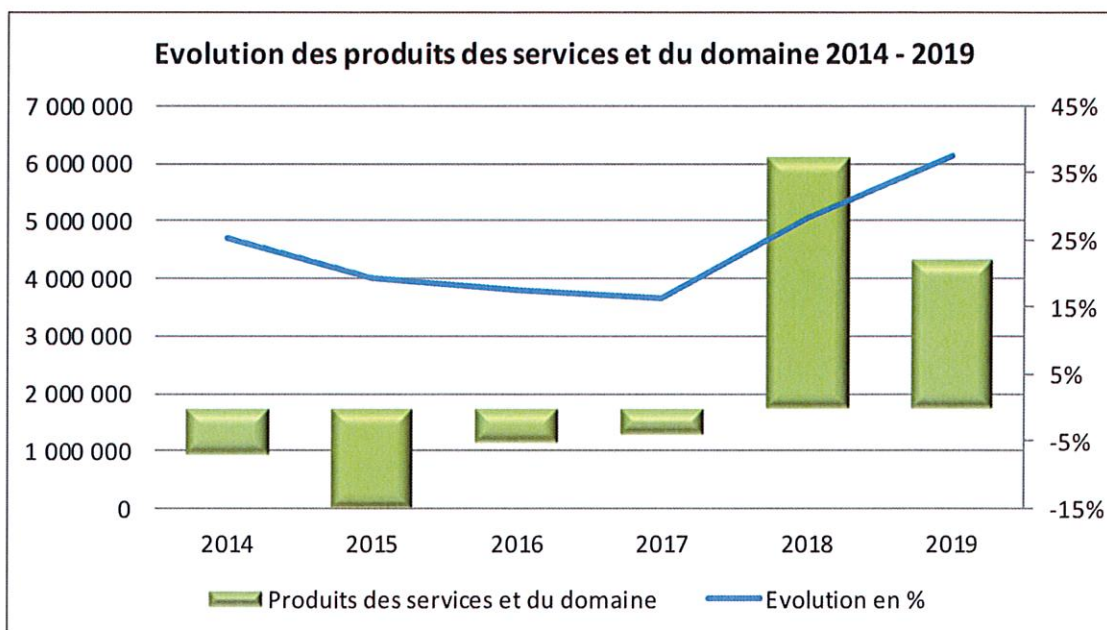
Articles	Libellés articles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en € 2018 - 2019
TOTAL DES PARTICIPATIONS DE LA CAF		3 083 267,31	2 849 587,59	3 042 630,07	3 197 074,25	3 009 135,18	3 053 178,33	44 043,15
Evolution (%)		9,27%	-7,58%	6,77%	5,08%	-5,88%	1,46%	
Evolution (€)		261 596,86 €	- 233 679,72 €	193 042,48 €	154 444,18 €	- 187 939,07 €	44 043,15 €	

C.1.3 Les produits des services, des domaines et des ventes diverses (chapitre 70) :

La composition de cette catégorie a évolué de manière sensible avec la prise en compte des recettes de l'ancien budget annexe cuisine centrale en 2018. La Ville ne facture plus à partir de 2019, les repas achetés au CCAS (- 334K€). Cette collectivité gère directement les achats et les facturations. Les droits de stationnement sont inclus dans les produits des services à partir de 2019.

Produits des services, domaines et des ventes diverses (chapitre 70) par nature

Articles	Libellés articles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
7022	Coupes de bois	21 619,00	30 000,00	16 130,60	41 855,00	102 806,82	22 521,03	-80 285,79	-78,09%
70311	Concessions dans les cimetières	110 391,00	106 324,91	113 361,58	78 444,41	140 895,98	86 784,54	-54 111,44	-38,41%
70312	Redevances funéraires	20 581,85	15 815,21	14 210,99	19 115,82	18 325,00	17 338,00	-987,00	-5,39%
70321	Droits de station. & locat. - voie publ.	69 094,03	62 772,08	60 852,62	67 427,70	27 678,72	36 813,49	9 134,77	33,00%
70323	Redevances d'occup. dom. publ. communal	101 741,83	137 201,12	98 806,67	105 317,51	153 480,24	174 133,44	20 653,20	13,46%
70328	Autres droits de stationnement et de location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 786,54	151 786,54	0,00%
7035	Locations droits de chasse et pêche	650,00	650,00	800,00	0,00	1 600,00	500,00	-1 100,00	-68,75%
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384 387,20	1 384 387,20	0,00%
70384	Forfait post stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	43 662,35	129 656,08	85 993,73	196,95%
70388	Autres redevances et recettes diverses	89 263,23	46 143,81	45 730,68	46 233,80	47 758,67	49 049,62	1 290,95	2,70%
7062	Redev. et droits des services - cultur.	93 894,25	180 258,76	113 436,28	147 265,84	111 398,21	126 317,39	14 919,18	13,39%
70631	Redev. et droits des services - sportif	26 371,30	33 898,20	56 425,23	43 651,73	91 162,82	61 390,00	-29 772,82	-32,66%
70632	Redev. et droits des services - loisirs	5 202,10	3 025,00	11 419,00	8 813,00	9 963,50	16 651,00	6 687,50	67,12%
7066	Redev. et droits des services - social	965 813,73	1 003 183,95	968 679,60	890 798,39	965 489,10	992 871,19	27 382,09	2,84%
7067	Redev. et droits des services - péri-sco.	1 350 751,33	204 416,06	208 286,42	216 357,68	1 362 092,30	1 054 926,87	-307 165,43	-22,55%
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 020,00	6 020,00	0,00%
7071	Vente de marchandises compteurs	540,48	0,00	263,37	0,00	0,00	46,16	46,16	0,00%
7078	Vente de marchandises	14 547,76	57 497,90	31 835,21	38 147,81	34 188,63	37 999,06	3 810,43	11,15%
7083	Locations diverses	2 165,91	249,14	532,40	426,00	489,20	260,40	-228,80	-46,77%
70878	Rembt frais par d'autres redevables	190 370,26	544 146,18	313 171,91	388 090,08	326 815,04	370 850,16	44 035,12	13,47%
7088	Autres produits d'activités annexes	129 328,22	91 078,67	148 411,34	112 846,17	114 382,76	103 199,55	-11 183,21	-9,78%
	Sous-total revenus des activités	3 192 326,28	2 516 660,99	2 202 353,90	2 204 790,94	3 552 189,34	4 823 501,72	1 271 312,38	35,79%
70841	Mise à disposition du personnel aux budgets annexes	355 589,39	315 417,41	269 860,17	287 478,61	231 009,20	209 668,21	-21 340,99	-9,24%
70846	Services partagés GBGA et CDG	389 601,66	462 842,45	621 116,50	711 956,85	646 421,00	599 523,00	-46 898,00	-7,26%
70848	Mise à disposition du personnel aux autres organismes	393 961,06	308 167,63	339 850,59	351 233,11	387 153,41	334 567,38	-52 586,03	-13,58%
70872	Rembt frais par les budget annexes	4 488,55	75 388,92	41 445,79	21 350,29	9 994,30	17 026,60	7 032,30	70,36%
70873	Rembt frais par les CCAS	245 593,24	246 213,40	221 156,48	2 137,60	165 846,10	14 242,85	-151 603,25	-91,41%
70876	Rembt frais par Grand Belfort	113 661,52	80 050,84	106 436,62	82 225,74	40 200,37	141 138,50	100 938,13	251,09%
	Sous-total flux inter-budgets	1 502 895,42	1 488 080,65	1 599 866,15	1 456 382,20	1 480 624,38	1 316 166,54	-164 457,84	-11,11%
	TOTAL chapitre 70 (€)	4 695 221,70	4 004 741,64	3 802 220,05	3 661 173,14	5 032 813,72	6 139 668,26	1 106 854,54	21,99%



	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
TOTAL chapitre 70 (€)	5 032 813,72	6 139 668,26	1 106 854,54	21,99%
TOTAL chapitre 70 en données corrigées(€)	5 032 813,72	4 603 494,52	-429 319,20	-8,53%

Sans ces changement d'imputation de recettes, le montant des produits des services poursuivrait son érosion.

Entre 2014 et 2019, la Ville de Belfort a choisi de limiter la hausse des tarifs sans pour autant réduire la quantité et la qualité des services et prestations fournies à ses habitants.

Les recettes de stationnement sont en diminution de 162K€ d'un exercice à l'autre. Cette baisse est principalement imputable aux mesures de gratuité décidées par la Ville (ex : 1 heure gratuite le samedi).

C.1.4 Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Cette catégorie de recette accuse une baisse de 54 K€, correspondant principalement à une baisse de 35 K€ des locations d'emplacements publicitaires.

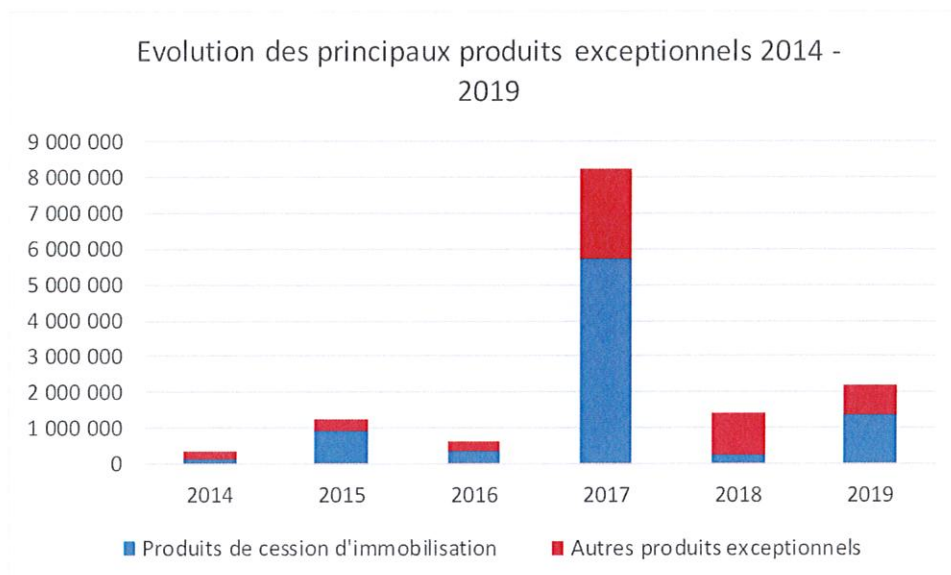
C.1.5 Les produits financiers (chapitre 76)

En 2019, les produits financiers se sont élevés à 29 233,72 € en progression de 16 840,62 € par rapport à 2018. Cette évolution correspond à un versement exceptionnel de dividendes par la SEM TANDEM.

C.1.6 Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

Elles augmentent de 626.849,71 € par rapport à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en volume	Evolution en %
<i>Produits de cession d'immobilisation</i>	164 148,18 €	913 534,00 €	343 609,00 €	5 753 218,50 €	238 273,90 €	1 387 747,40 €	1 149 473,50 €	482,42%
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	86,23 €	0,00 €	0,00 €	47,41 €	0,00 €	1 004,93 €	1 004,93 €	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	222 388,50 €	338 341,17 €	309 506,35 €	2 507 154,62 €	1 189 258,39 €	808 261,06 €	-380 997,33 €	-32,04%
<i>Mécénat</i>	-	-	-	149 101,62 €	142 631,39 €	0,00 €	-142 631,39 €	-100,00%
TOTAL	386 622,91 €	1 251 875,17 €	653 115,35 €	8 409 522,15 €	1 570 163,68 €	2 197 013,39 €	626 849,71 €	39,92%



Cette catégorie est très volatile. Elle est particulièrement sensible au montant des cessions d'immobilisation (voir plus haut).

De plus, les recettes liées au mécénat sont depuis 2019 perçues au chapitre 74 et non plus au chapitre 77.

Les principales recettes exceptionnelles ont été :

- Remboursement par l'Hôpital Nord Franche-Comté des coûts de dépollution du site de l'ancien hôpital : 300 K€.
- Remboursements divers d'assurance : 210 K€.
- Produits de justice (dont le solde du contentieux Corbis) : 163 K€

Les principales cessions sont :

- Anciens locaux du CCAS : 595 K€.
- 2 pavillons rue des Lauriers : 247 K€
- Maison forestière : 120 K€
- Terrain rue de la Paix : 104 K€

Bilan de la section de fonctionnement

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affecté au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	72 681 241	72 720 456	72 057 868	79 169 661	74 126 179	74 837 810
Dépenses réelles de fonctionnement	64 586 639	62 243 862	61 515 767	61 674 116	61 342 027	62 008 996
Epargne brute	8 094 603	10 476 594	10 542 101	17 495 545	12 784 151	12 828 814
Remboursement du capital	6 810 425	7 123 879	6 828 372	7 453 636	7 897 493	7 895 429
Epargne nette	1 284 178	3 352 715	3 713 729	10 041 909	4 886 658	4 933 385

En 2019, La Ville de Belfort a dégagé une épargne nette de 4,9 M€ permettant de financer un tiers de ses dépenses d'équipement.

D. La section d'investissement

D.1 Les dépenses réelles d'investissement

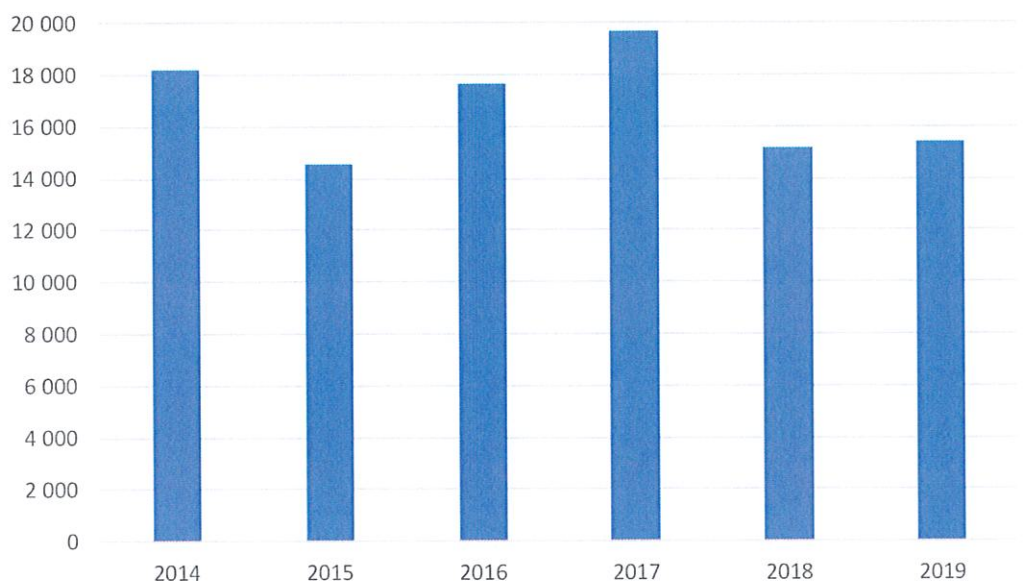
Le volume des dépenses réelles d'investissement en 2019 est de 23,34 M€.

Parmi ces dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 15,37 M€ (*chap. 20, 204, 21, 23 et 27, hors emprunt*).

Le niveau d'investissement réalisé en 2019 s'inscrit dans la trajectoire fixée en début de mandat, à savoir un volume de dépenses d'équipement **soutenu** par rapport aux marges budgétaires disponibles et **régulier** de 16,7 M€ annuel moyen sur la période 2014/2019.

	CA 2018	CA 2019	évolution	
			en valeur	en %
20 immobilisations incorporelles	581 879,68 €	459 370,82 €	-122 508,86 €	-21,05%
204 subv d'équipement versées	1 228 393,35 €	228 657,43 €	-999 735,92 €	-81,39%
21 immobilisations corporelles	1 649 457,49 €	4 191 635,08 €	2 542 177,59 €	154,12%
23 immobilisations en cours	11 660 920,16 €	9 693 835,27 €	-1 967 084,89 €	-16,87%
26 participations et créances rattachées	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	-
opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
total des dépenses d'équipement	15 120 650,68 €	15 373 498,60 €	252 847,92 €	1,67%
10 dotations fonds divers et réserves	0,00 €	61 386,41 €	61 386,41 €	-
13 subventions d'investissement reçues	725,80 €	13 437,00 €	12 711,20 €	1751,34%
16 emprunts et dettes assimilées	8 354 493,21 €	7 895 429,39 €	-459 063,82 €	-5,49%
27 autres immobilisations financières	500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €	-100,00%
45 opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	-	-
total des dépenses financières	8 855 219,01 €	7 970 252,80 €	-884 966,21 €	-9,99%
total des dépenses réelles d'investissement	23 975 869,69 €	23 343 751,40 €	-632 118,29 €	-2,64%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	365 357,59 €	288 235,22 €	-77 122,37 €	-21,11%
041 opérations patrimoniales	114 668,36 €	116 880,89 €	2 212,53 €	1,93%
total des dépenses d'investissement	24 455 895,64 €	23 748 867,51 €	-707 028,13 €	-2,89%

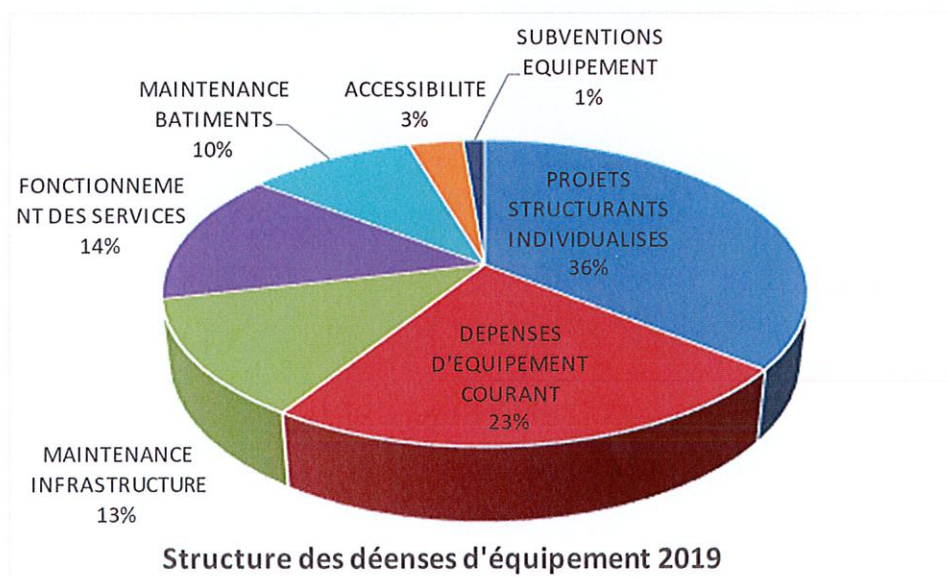
Dépenses d'équipement (en K€) ENTRE 2014 ET 2019



L'année 2019 a vu l'achèvement du pôle administratif et de service dans l'hôtel du Gouverneur. Les projets de restructuration du groupe scolaire Rücklin et de la Clé des Champs sont entrés en phase travaux. La Ville de Belfort a pris une part active à la création de la SEM SEMAVILLE et a acquis les anciens bâtiments du Flunch. Le traitement paysager de l'entrée sud de la ville a été entrepris, tout comme le renouvellement urbain dans le secteur Dorey. Ces investissements ambitieux n'ont pas conduit à négliger les programmes de travaux sur les bâtiments (1,5 M€) et les réseaux, en particulier la voirie (1,478 M€). L'ensemble de ces dépenses complémentaires des grands projets, visent à améliorer l'attractivité de la ville et à renforcer les services rendus à la population et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie.

Répartition des dépenses d'équipement (hors dette) :

PROJETS STRUCTURANTS INDIVIDUALISES	5 506 737 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT COURANT	3 566 837 €
MAINTENANCE INFRASTRUCTURE	1 904 798 €
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	2 145 652 €
MAINTENANCE BATIMENTS	1 535 206 €
ACCESSIBILITE	509 714 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENT	198 638 €
Total des dépenses d'équipement	15 367 580 €



Les principales dépenses d'équipement en 2019 :

PROJETS STRUCTURANTS INDIVIDUALISES	5 506 736,62 €
Dont	
ACQUISITION DES BATIMENTS DU FLUNCH	1 551 472,00 €
HOTEL DU GOUVERNEUR RESTRUCTURATION	1 126 428,29 €
PARTITCIATION DANS SEMAVILLE FONCIERE DE COMMERCE	800 000,00 €
RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE RUCKLIN	764 104,84 €
ACHAT DE TERRAINS	412 995,59 €
TRAITEMENT PAYSAGER ENTREE VILLE SUD	176 135,09 €
EXTENSION CLE DES CHAMPS	147 664,54 €

DEPENSES EQUIPEMENT COURANT	3 566 836,85 €
Dont	
ENVELOPPE ECONOMIE ENERGIE	667 414,33 €
VOIRIE RUE VIEIL ARMAND ET RUE DE FERRETTE	412 014,76 €
PROGRAMME AMENAGEMENT COUR D'ECOLE	364 378,60 €
PROGRAMME DEPLOIEMENT VIDEOPROTECTION	312 257,65 €
TRIBUNE MODULAIRE GYMNASSE COUBERTIN	266 797,64 €
AMENAGEMENT DES CIMETIERES	145 253,75 €
PROGRAMME PIISTES CYCLABLES ET VELOS STATION	130 761,37 €
TRAVAUX SERRES MUNICIPALES SUITE A ORAGE DE GRELE	116 339,28 €

MOYENS DES SERVICES	2 145 651,51 €
Dont	
INFORMATIQUE	420 603,73 €
ACHATS DE VEHICULES	372 614,04 €
MOBILIER URBAIN	64 456,80 €
MATERIEL POUR MANIFESTATIONS	58 661,81 €
RESTAURATION ŒUVRES D'ART	52 902,50 €
LOGICIEL DRH	41 320,03 €

MAINTENANCE INFRASTRUCTURE	1 904 797,80 €
dont	
CHAUSSEES TROTTOIRS "ETP"	1 066 784,34 €
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES SYSTEMES VIDEOSURVEILLANCE	168 742,29 €
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	123 128,43 €
PROGRAMME DE MAINTENANCE BANDES PODOTACTILES	119 353,36 €
MAINTENANCE BORNES ET BARRIERES	81 629,91 €
RESTRUCTURATION PARKING JACOT	67 883,31 €

MAINTENANCE BATIMENTS	1 535 205,62 €
------------------------------	-----------------------

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS	509 713,55 €
--	---------------------

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	198 638,10 €
-----------------------------------	---------------------

Les recettes d'investissement

	CA 2018	CA 2019	évolution	
			en valeur	en %
13 subventions d'investissement reçues	1 367 246,08 €	1 959 339,34 €	592 093,26 €	43,31%
opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
21 immobilisations corporelles	252,00 €	0,00 €	-252,00 €	-
23 immobilisations en cours	0,00 €	955,94 €	955,94 €	-
total des recettes d'équipement	1 367 498,08 €	1 960 295,28 €	592 797,20 €	43,35%
10 dotations fonds divers et réserves	2 619 756,24 €	2 312 595,10 €	-307 161,14 €	-11,72%
1068 excédent capitalisé	7 055 393,39 €	10 169 387,95 €	3 113 994,56 €	44,14%
165 dépôts et cautionnement	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	-
16 emprunts et dettes assimilées	7 200 000,00 €	10 000 000,00 €	2 800 000,00 €	38,89%
27 autres immobilisations financières	5 050,97 €	1 649,75 €	-3 401,22 €	-67,34%
45 opération pour le compte de tiers	453 728,64 €	0,00 €	-453 728,64 €	-
total des recettes financières	17 333 929,24 €	22 484 932,80 €	5 151 003,56 €	29,72%
total des recettes réelles d'investissement	18 701 427,32 €	24 445 228,08 €	5 743 800,76 €	30,71%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	3 284 331,29 €	4 331 648,84 €	1 047 317,55 €	31,89%
041 opérations patrimoniales	114 668,36 €	116 880,89 €	2 212,53 €	1,93%
total des recettes d'investissement	22 100 426,97 €	28 893 757,81 €	6 793 330,84 €	30,74%

En 2019, le recours à l'emprunt hors refinancement s'est élevé à 10 M€, représentant 27 % des recettes réelles d'investissement, soit un montant proche de ce qui a été observé les années précédentes.

La Ville de Belfort a perçu 1,9 M€ de subventions dont les principales sont :

Amendes de police : 505 K€

Construction de la crèche Belfort Nord : 464 K€
Région Bourgogne-Franche-Comté : 382 K€
CAF : 82 K€ (solde)

Clé des Champs : 312 K€
Conseil départemental : 200 K€ (acompte)
Région Bourgogne-Franche-Comté : 112 K€ (acompte)

Travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public 2017 par Territoire d'énergie : 175 K€

Différents projets éligibles à la DSIL : 151 K€

Fonds de prévention de la délinquance : 71 K€

E. Situation des AP-CP

Programme : CATHEDRALE SAINT-CHRISTOPHE TOUR NORD

AP	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement initial	
		exercice ant.	2019
Voté antérieur	1 478 000,00 €	1 239 875,24 €	238 124,76 €
		Réalisé 2019	14 442,18 €
		Non consommé 2019	223 682,58 €

Programme : RESTRUCTURATION ECOLE RUCKLIN

AP	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement initial			
		exercice ant.	2019	2020	2021
Voté antérieur	6 200 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	2 000 000,00 €	3 100 000,00 €
		Réalisé 2019	764 104,84 €		
		non consommé 2019	335 895,16 €		

Programme : ENTRETIEN DES REMPARTS

AP	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement initial		
		exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	420 000,00 €	209 232,48 €	140 767,52 €	70 000,00 €
		Réalisé 2019	7 434,00 €	
		Non consommé 2019	133 333,52 €	

Programme : CHANTIERS D'INSERTION

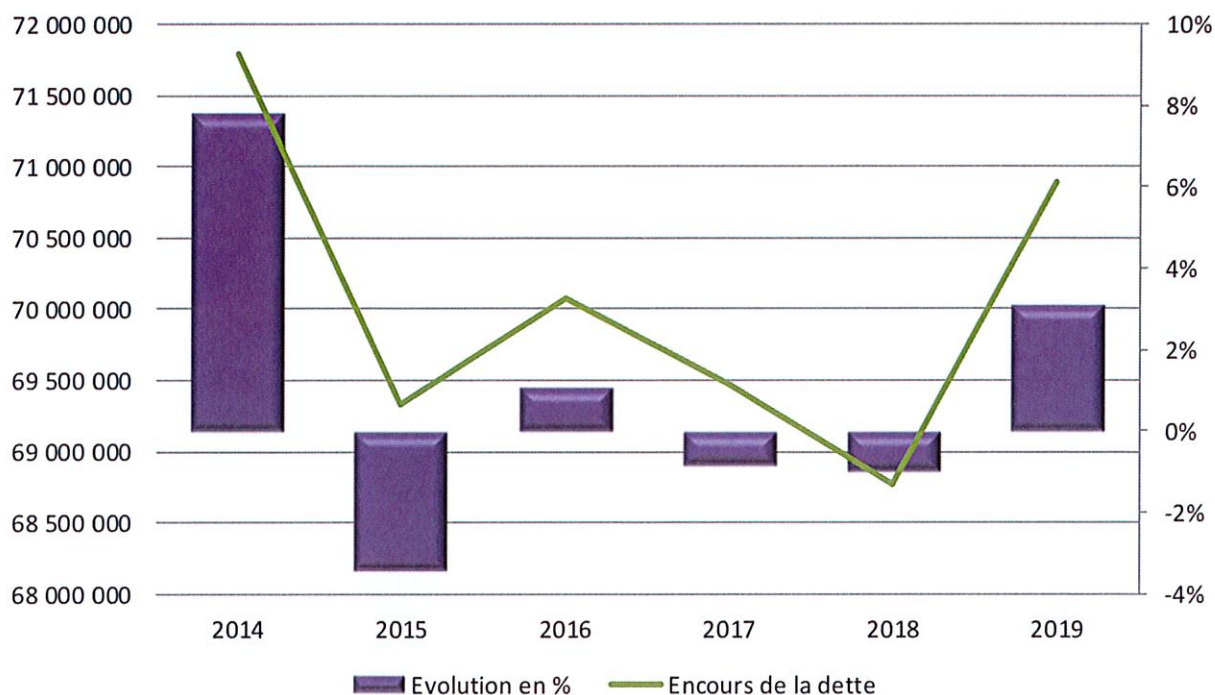
AP	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement initial		
		exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	462 000,00 €	292 857,77 €	92 142,23 €	77 000,00 €
		Réalisé 2019	80 734,80 €	
		Non consommé 2019	11 407,43 €	

Conformément au règlement budgétaire et financier des AP-CP, les crédits non consommés seront affectés sur les exercices 2020 et ultérieurs lors du budget supplémentaire.

F. La dette

A la fin de l'année 2019, le capital restant dû de la dette s'élève à 70,8 M €.

Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre de chaque exercice



Grâce à une gestion rigoureuse des ressources de la collectivité (dont l'évolution a été extrêmement faible sur la même période), l'encours de la dette enregistre une baisse de 1 M€ sur la période 2014-2019, soit un recul sur le mandat de - 1,26 %. En prenant en compte l'acquisition provisoire du Flunch qui va être revendu à SEMAVILLE, la dette enregistre un recul réel de 2,5 M€ sur le mandat.

La collectivité a ainsi maîtrisé sa dette tout en poursuivant des investissements structurants malgré la baisse continue de la DGF.

La charge de la dette s'est accrue de 360 K€ entre 2014 et 2019. Cette évolution est due à la progression du montant du remboursement du capital, même s'il se stabilise en 2019. Le poids des intérêts diminue de manière constante depuis 2014 : les nouveaux emprunts sont souscrits à des taux faibles et inférieurs à ceux actuellement en voie d'amortissement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Intérêts d'emprunt	1 880 620	1 553 784	1 299 428	1 539 962	1 265 669	1 168 533
Remboursement du capital	6 810 425	7 123 879	6 828 372	7 453 636	7 897 493	7 895 429
Charge de la dette	8 691 045	8 677 664	8 127 800	8 993 598	9 163 162	9 063 963

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CFA

A. L'équilibre général

En 2019, l'exécution des dépenses et des recettes a permis de dégager un excédent en section de fonctionnement de 421 239,84 € et en section d'investissement d'un montant de 83 896,15 €.

Recettes de fonctionnement	2 695 333,29 €	}	solde d'exécution	421 239,84 €
Dépenses de fonctionnement	2 274 093,45 €			
Recettes d'investissement	531 983,11 €	}	solde d'exécution	83 896,15 €
Dépenses d'investissement	448 086,96 €			
Solde d'exécution				505 135,99 €

Il faut tenir compte des résultats des années antérieures, c'est-à-dire un excédent de 83 691,51 € en section de fonctionnement et un excédent de 20 191,60 € en section d'investissement.

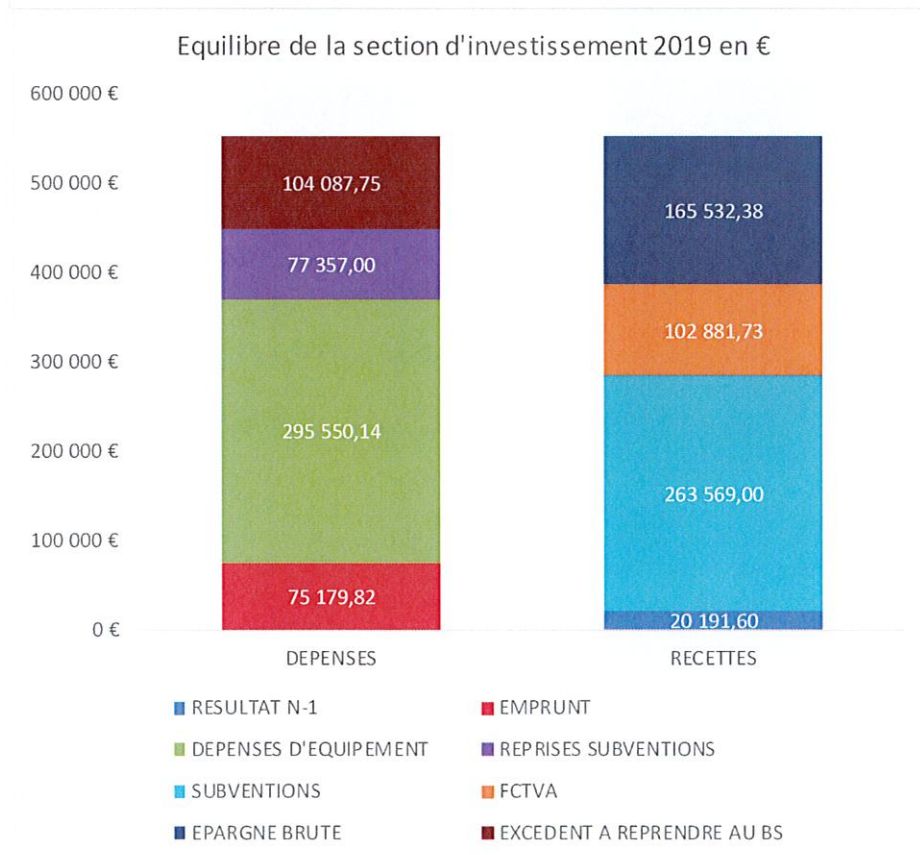
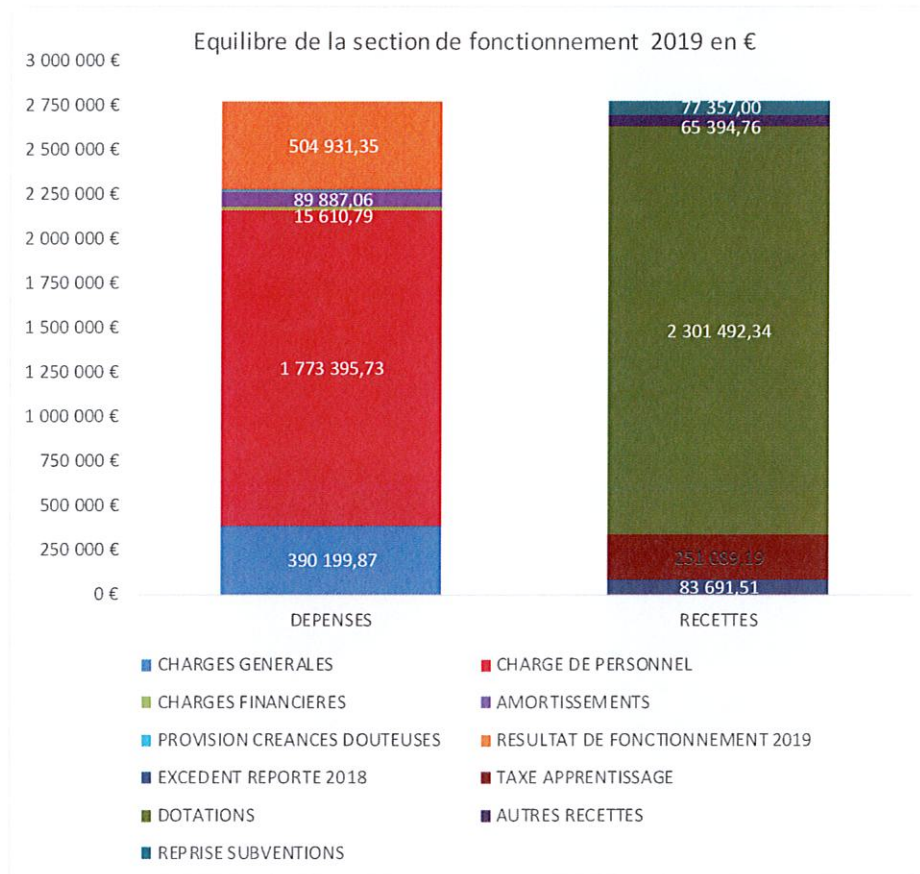
Il faut également intégrer les reports d'investissement dont le montant s'élève à 33 634,30 € en dépenses et à 0 € en recettes.

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2019	2 184 206,39	2 617 976,29	370 729,96	442 096,05	2 554 936,35	3 060 072,34
reprise du résultat 2018		83 691,51		20 191,60	0,00	103 883,11
Sous-total					2 554 936,35	3 163 955,45
Mouvements d'ordre	89 887,06	77 357,00	77 357,00	89 887,06	167 244,06	167 244,06
Sous-total					2 722 180,41	3 331 199,51
Reports			33 634,30		33 634,30	0,00
Sous-total					2 755 814,71	3 331 199,51
Résultat disponible après reports						575 384,80

Le résultat global de clôture du compte administratif s'élève à 575 384,80 € en 2019.

Vous aurez à définir l'affectation de cet excédent dans une délibération spécifique.

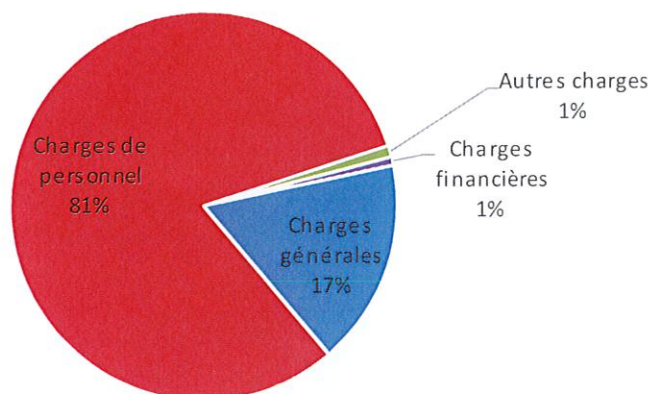
Synthèse des Dépenses et des Recettes 2019 (en €)



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

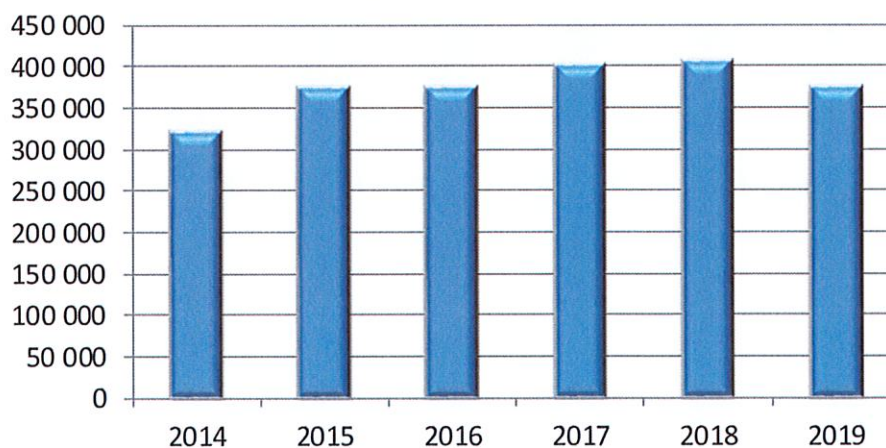
Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **2 184 206,39 €**. Elles diminuent légèrement de 37 K€ par rapport à l'année 2018. Cette baisse apparaît principalement sur les deux principaux postes de charges : les charges générales (- 31 K€) et les dépenses de personnel (-15 K€).

Structure des charges réelles de fonctionnement 2019



• Les charges à caractère général

Évolution des charges à caractère général 2014 -2019



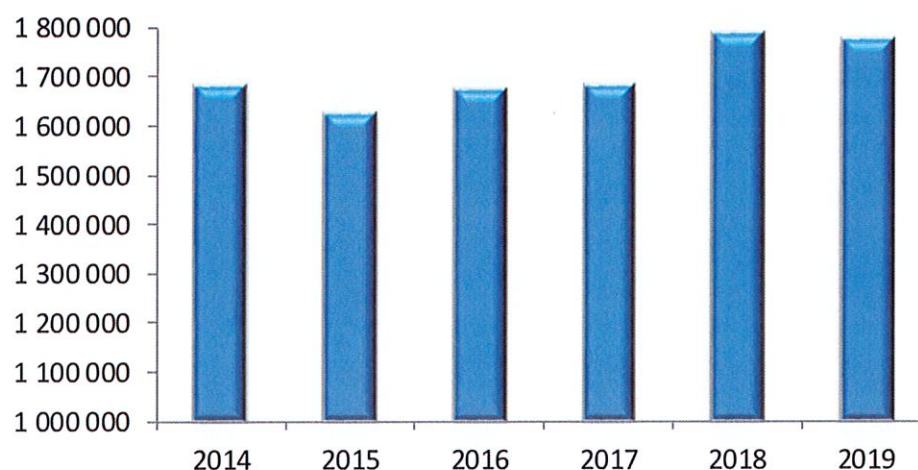
Les charges à caractère général sont maîtrisées. En 2019, leur montant s'élève à **374 470,38 €**.

Sur un exercice, le recul est de 37 K€, soit – 7,69 %. Les charges à caractère général retrouvent le niveau des exercices 2015 et 2016 après deux années de hausse.

La baisse observée s'explique principalement par la fin des dépenses consacrées aux possibilités de changement de statut du CFA dans le cadre des réformes nationales des financements en cours (- 25 K€). La hausse des dépenses de fluides, principalement de gaz (+ 12 K€), est plus que compensée par de moindre achats de fournitures et de vêtements de travail.

- Les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel 2014 - 2019



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement du CFA avec **1 773 395,73 €**. Elles diminuent de 14 K€ en 2019, marquant une stabilisation après la hausse observée en 2018 suite à des mesures statutaires, au changement d'imputation de la participation au COS et à un recours accru à du personnel extérieur.

Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres charges courantes diminuent de 2 K€ entre 2018 et 2019. Cette évolution s'explique essentiellement par une diminution des créances admises en non-valeur ou au titre des créances éteintes et par une diminution du montant remboursé par le SMGPAP au titre d'un trop versé pour l'entretien des véhicules.

Le montant des intérêts de la dette s'élève à : 15 610,79 €.

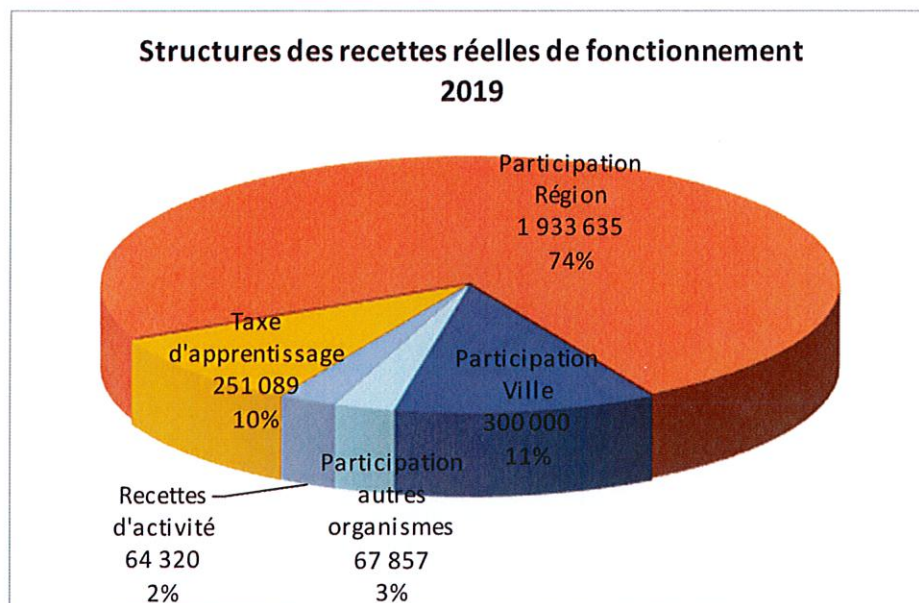
Les charges exceptionnelles progressent de 7 K€ suite à l'annulation d'un titre 2018 émis deux fois.

Les marges de manœuvres dont disposaient le budget annexe a permis la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 K€, dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable.

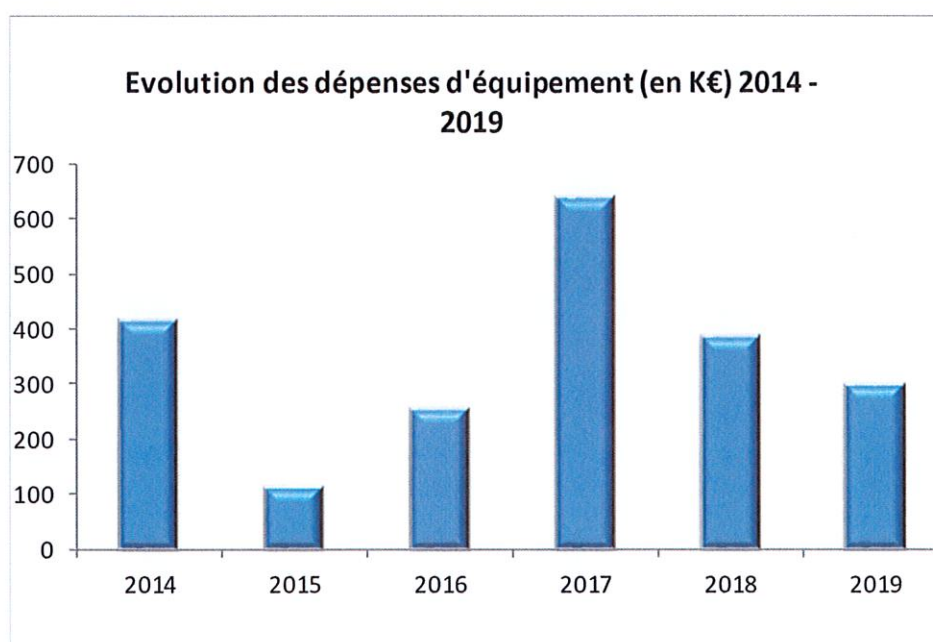
C. Les recettes réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart	Evolution en %
Taxe d'apprentissage	185 371	193 947	212 361	168 009	249 863	251 089	1 226	0,49%
Participation Région	1 363 214	1 614 931	1 598 299	1 651 484	1 194 214	1 933 635	739 421	61,92%
Participation Ville	429 165	723 880	204 517	501 517	541 517	300 000	-241 517	-44,60%
Participation autres organismes	42 789	35 359	65 952	185 924	84 430	67 857	-16 574	-19,63%
Recettes d'activité	98 776	121 635	188 912	117 178	73 854	64 320	-9 535	-12,91%
Autres recettes	6 251	3	0	457	270	1 075	806	298,85%
TOTAL	2 125 566	2 689 755	2 270 041	2 624 569	2 144 148	2 617 976	473 828	22,10%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 473 K€ entre 2018 et 2019. Cette évolution s'explique par la comptabilisation du solde de la participation 2018 de la Région sur l'exercice 2019. De plus, dans le cadre de la réforme du financement des CFA, la Région a poursuivi le versement des participations pour les contrats signés avant sa perte de compétence. En raison de ces régularisations, le budget annexe du CFA a bénéficié d'un surplus de recettes de 739 K€. Le besoin de financement étant moindre, la Ville de Belfort a réduit exceptionnellement sa participation pour le fonctionnement du CFA à 300 K€.



D. Les dépenses d'investissement

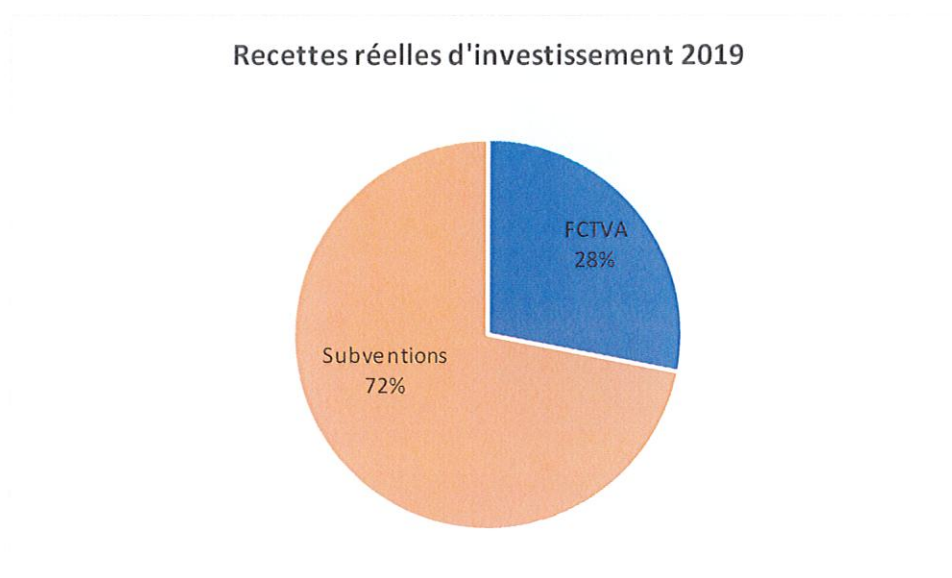


Les dépenses d'équipement 2019 se sont élevées à 295.550,14 €.

Elles se répartissent en :

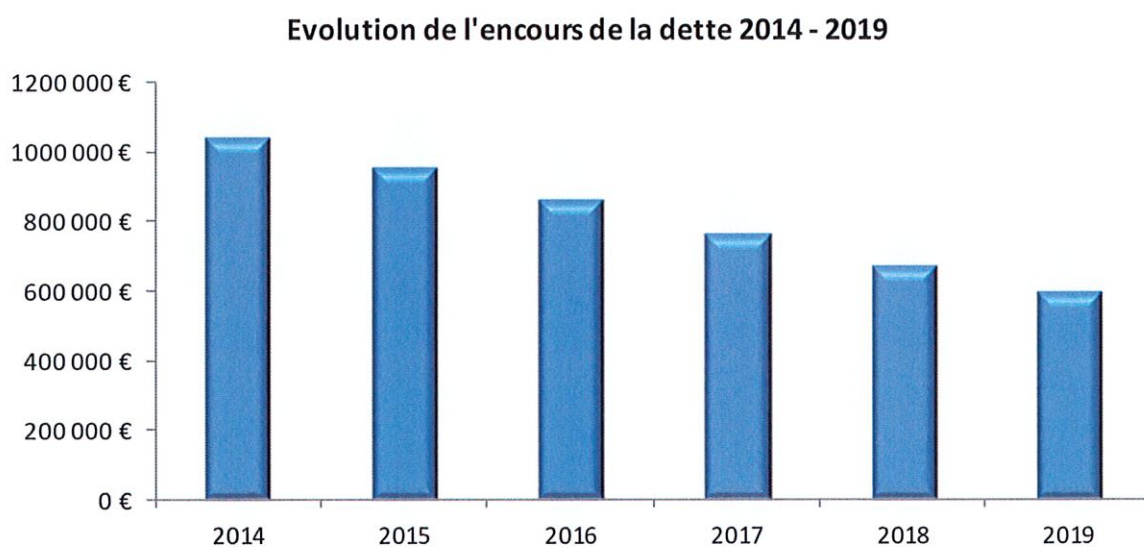
- Travaux sur les bâtiments (158 K€) principalement l'espace snacking.
- Achats d'équipements pour les apprentis (+ 56 K€)
- Renouvellement du matériel informatique (+ 25 K€)
- Travaux sur le transformateur électrique (+ 22 K€)

E. Les recettes réelles d'investissement



Les dépenses d'équipement des diverses filières sont financées principalement les subventions versées par la Région Bourgogne-Franche Comté et l'ANFA (264 K€) ainsi que par le FCTVA (103 K€).

F. La dette



Le budget annexe du CFA se désendette à hauteur de 75 K€.

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2014 pour financer les investissements.